

## litige avec edf pour inversion de compteur

## Par alcata, le 31/05/2012 à 19:40

Bonjour,

je souhaiterai avoir une aide pour un litige avec edf sur ma dernière facture voila mon souci

Il y a 1 mois, j'ai reçu une facture EDF, d'un montant de 1786.16€,

Trouvant cette facture beaucoup trop exorbitante, je me suis rendu à l'agence de ma ville voir le conseillé clientèle pour comprendre pourquoi il y a eu une très forte consommation en peu de temps. Nous avons convenue d'un RDV avec un technicien pour comprendre cette forte consommation, qui devait passer aux environs du 23 mai. Il m'a précisé d'appeler le centre d'appel d'EDF pour faire bloquer le paiement et m'a indiqué que EDF me recontacterai pour me faire le bilan et pour voir avec moi s'il n'y avait pas d'erreur, pour un échéancier de règlement pour cette facture s'il n'y avait pas de souci sur mon compteur.

J'ai contacté le centre d'appel dans la même journée, qui m'avait automatiquement bloqué le prélèvement de cette facture et qui m'a confirmé qu'ils me recontacteront pour régler cette situation (échéancier ou réajustement de facture).

A ce jour, n'ayant pas de nouvelle de leur part. Je passe à l'agence, qui me signale que je suis en instance de coupure qui sera effectif dans la journée. On m'informe que la visite du technicien a confirmé qu'il n'y a pas de souci sur ce compteur puis qu'il faut que je fasse surveiller mon installation électrique. On m'oriente donc sur le standard d'EDF pour résoudre mon souci de paiement pour éviter si elle n'avait pas été déjà effectuée la coupure.

En regardant de plus près mes facture, il en sort que le numéro de compteur n'est pas le même sur cette facture que sur toutes les factures précédentes. Donc en appelant le centre d'appel, je leur signale et des lors on me passe une responsable pour me dire qu'effectivement il y a eu une inversion de compteur et qu'il régularisait les 2ans et demi de consommation manquante.

Après une excuse, que j'estime insuffisante vu le préjudice engendré, pour leurs erreurs. Je me vois proposer une échéance sur 10 mois a condition de souscrire a la mensualisation, ce qui me fais 180€ par mois d'échéance +170€ de consommation mensuelle dont un totale de 350€ par mois. Ce qui n'est pas possible dans la situation financière actuelle (bébé + chômage).

Et après discussions on me dis que tant que la moitié de la facture n'est pas réglé la coupure ne sera pas levée

dernier recours médiateur par courrier donc pas immédiat et en cherchant sur le site edf il est noté pas de reponse avant 2 mois que dois je faire parce que sans electricité durant le rétablissement de cette situation je n'ai pas de courant